



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Politique nationale de lutte contre le décrochage scolaire **D'abord reconnaître l'expertise des enseignantes et des enseignants**

Montréal, le 6 novembre 2013 – Malgré les discours rassurants tenus, depuis 1999, par les différents ministres de l'Éducation et les plans visant à réduire le taux de décrochage, la situation n'a pas connu de nette amélioration quant au taux de diplomation et de qualification au secondaire. Selon les données du ministère, après cinq ans au secondaire, il n'y a que 57,3 % des élèves qui ont obtenu, en 2012, un diplôme ou une qualification. Bien que saluant l'annonce d'une politique nationale de lutte contre le décrochage scolaire, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) demeure sceptique quant à sa portée réelle.

« Le monde scolaire a connu de nombreux chambardements depuis plus d'une décennie, notamment avec l'imposition de la réforme scolaire. Cette réforme, qui a détourné les conclusions des États généraux sur l'éducation de 1995-1996, devait justement s'attaquer au taux de décrochage et inverser la tendance. N'est-il pas temps de reconnaître le lamentable échec de la réforme scolaire qui amène des milliers de jeunes, filles et garçons, à décrocher de l'école? Le Québec n'assiste pas qu'à un décrochage scolaire, mais aussi à un décrochage culturel puisque c'est à l'école que l'on confie la mission de transmettre un bagage culturel commun », a déclaré le président de la FAE, Sylvain Mallette.

La FAE estime aussi que l'on tente de masquer la réalité du décrochage scolaire, notamment en gonflant les taux de réussite par la création de nouveaux types de sanction, par exemple le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS). Si l'objectif de la politique nationale de lutte contre le décrochage scolaire est d'atteindre, d'ici 2020, 80 % des élèves avec un diplôme, il faudra voir quel type de diplôme on souhaite accorder. Devant l'incapacité de nombreux élèves à poursuivre leur cheminement scolaire en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), les commissions scolaires, avec l'accord du ministère de l'Éducation, se sont ingénérées à inventer des qualifications qui conduisent des élèves vers des formations qui sont dans les faits peu significatives et peu reconnues sur le marché du travail.

Préférant passer sous silence les effets dévastateurs de la réforme scolaire depuis son imposition, les différents ministres qui se sont succédé à la tête du ministère de l'Éducation ont accepté de mettre en place des opérations de camouflage. L'une d'entre elles a poussé les administrations scolaires à imposer des plans de réussite qui visent, en fixant des taux de réussite irréalistes, à tenir les enseignantes et enseignants responsables de l'échec de certains de leurs élèves. « Il est pour le moins troublant de constater à quel point les enseignantes et enseignants sont considérés comme quantité négligeable dans le débat entourant la réussite

scolaire. Au pire, on les considère comme les premiers responsables. Au mieux, on laisse croire que c'est leur formation qui fait défaut. Pourtant, ce sont les enseignantes et enseignants qui travaillent auprès des élèves, jeunes et adultes et qui doivent répondre à leurs besoins, la plupart du temps avec des moyens réduits et des ressources qui se raréfient. Le jour où les autorités gouvernementales et scolaires accepteront de reconnaître leur expertise, cela permettra de mener une véritable réflexion sur les moyens à prendre pour s'attaquer au fléau du décrochage scolaire. Autrement, nous continuerons d'assister à des opérations de communication » de conclure Sylvain Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller au Service des communications
Téléphone : 514 666-7763, poste 296 – bureau
514 910-1754 – cellulaire